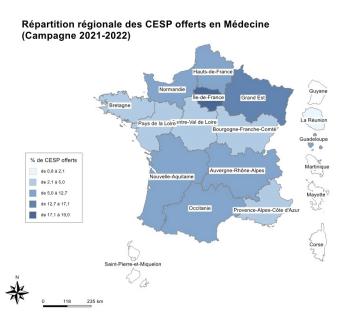
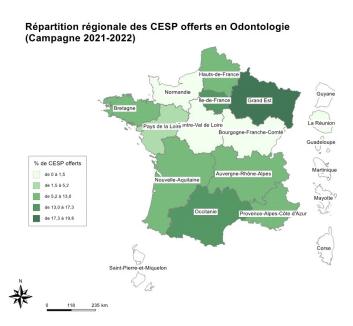


# DONNEES SUR LES CONTRATS D'ENGAGEMENT DE SERVICE PUBLIC CONCLUS AVEC LES ETUDIANTS ET INTERNES EN MÉDECINE ET EN ODONTOLOGIE (CAMPAGNES 2010/2011 A 2021/2022)

- ❖ 6 078 CESP offerts en médecine entre les campagnes 2010-2011 et 2021-2022.
- ❖ 1 103 CESP offerts en odontologie entre les campagnes 2013-2014 et 2021-2022.



**19** % des **CESP Médecine** offerts en lle de France.



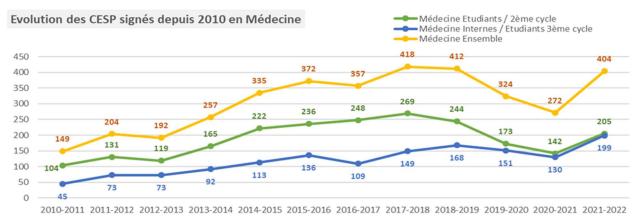
19,8 % des CESP offerts en odontologie dans la région Grand Est.

### 2021-2022 : 449 candidats sélectionnés en médecine / 100 candidats en odontologie.

Quelle que soit la discipline, le nombre de candidats sélectionnés augmente sensiblement sur la dernière campagne. Le rapport entre candidats sélectionnés et contrats offerts atteint ainsi 67,9 % pour 2021-2022, tous statuts et CESP confondus, il était de 47,6 % en 2020-2021.

### 2021-2022 : 404 CESP signés en médecine / 93 CESP en odontologie.

## > Augmentation du nombre de contrats signés sur la dernière campagne, quel que soit le statut.



Les contrats signés en médecine représentent 62,5 % des contrats offerts en 2021-2022 (contre 42,6 % en 2020-2021) et en odontologie, 57,4 % des contrats offerts sont signés en 2021-2022 (contre 37,5 % en 2020-2021).

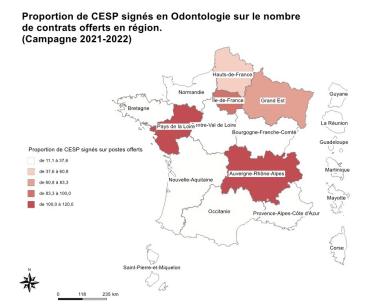
Proportion de CESP signés en Médecine sur le nombre de contrats offerts en région.
(Campagne 2021-2022)

Hauts-de-France	Grand Est	
Pays de la Loire intre-Val de Loire	Bourgogne-Franche-Comté	Guadelloupe
Proportion de CESP signés sur postes offerts	de 20.0 à 33.9 à 50.4	
de 50.4 à 60.2	de 60.2 à 78.8	

Les régions lle de France et Pays de la Loire enregistrent les plus fortes proportions de contrats signés sur le nombre de contrats offerts en médecine, avec respectivement 87,8 % et 86,4 %.

Les proportions les plus faibles sont observées en Guadeloupe (22,9 %) et à la Réunion (20 %)

S'agissant du même ratio pour les étudiants de 2ème et 3ème cycle en odontologie, la proportion relevée la plus forte concerne les régions Auvergne-Rhône Alpes et Pays de la Loire, pour lesquelles, la redistribution des contrats restés vacants leur permet d'avoir des proportions de 111,1 % pour la première et 120 % pour la seconde (principe de fongibilité\*).

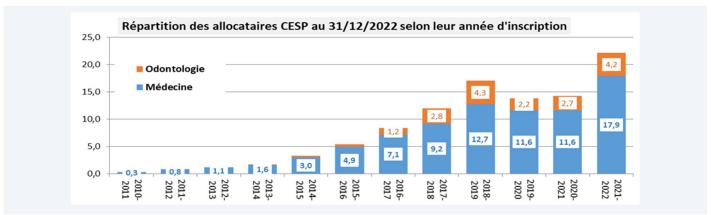


(\*) Le principe de fongibilité dans l'attribution des CESP, a été créé par le décret n°2011-1542 du 15 novembre 2011 modifiant le décret n°2010-735 du 29 juin 2010, prévoyant que les contrats non conclus à une date fixée chaque année feraient l'objet d'une nouvelle répartition entre les UFR mais aussi entre la liste des CESP pour les étudiants en médecine et celle pour les internes de la même discipline. Les postes non pourvus d'un côté peuvent donc être proposés de l'autre, au sein d'une même UFR et également entre UFR depuis 2011-2012.

#### Au 31 décembre 2022 : 2 207 contrats CESP sont en cours.

La campagne 2021-2022 semble obtenir un regain d'attractivité, le nombre d'allocataires issus de cette dernière campagne représentent 22,1 % de l'ensemble des allocataires au 31/12/2022.

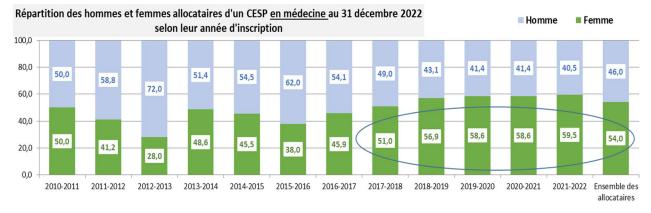
- > 81,7 % des contrats en cours au 31/12/2022 concernent un CESP en médecine
- > 87.4 % des allocataires sont étudiants en 3<sup>ème</sup> cycle

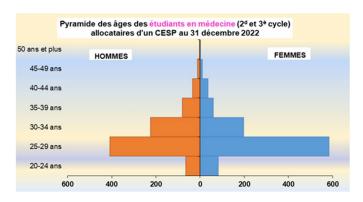


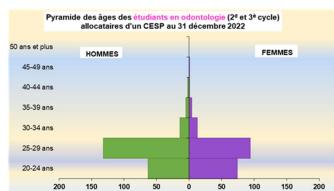
**Aide à la lecture :** 11,6 % des allocataires actuels du CESP sont des étudiants (2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> cycle) de médecine inscrits en 2019-2020 »

➤ Tous statuts et disciplines confondus, les allocataires de CESP attirent davantage les femmes ces dernières années, elles représentent 52,7 % en 2022 et cette proportion est en augmentation de 5,4 points depuis 2017.

Parmi les 1 804 contrats d'étudiants en médecine en cours au 31 décembre 2022, la répartition homme/femme selon l'année d'inscription confirme la prépondérance des hommes dans les premières campagnes et la tendance à une inversion à partir de 2017-2018, avec un accroissement de la part des femmes et une proportion qui atteint 59,5 % pour cette dernière campagne (allocataires issus de la campagne 2021-2022).







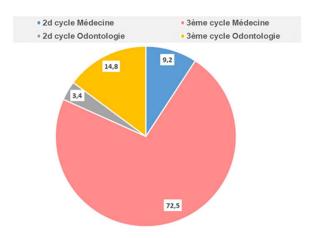
✓ Médecine : moyenne d'âge 29,9 ans

✓ Odontologie : Moyenne d'âge 26,5 ans

Âge moyen à l'entrée dans le dispositif : Depuis 2016, l'âge moyen à l'entrée dans le dispositif pour les allocataires d'un CESP en médecine diminue, passant pour les étudiants de 2ème cycle de 26,7 ans en 2016-2017 à 25,9 ans en 2021-2022 et de 28 ans à 26,6 ans pour les internes / étudiants de 3ème cycle, soit 1,4 an de moins.

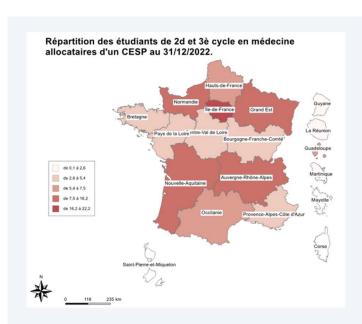
Pour les étudiants allocataires d'un CESP en odontologie, c'est l'inverse, l'âge moyen d'entrée dans le dispositif s'accroit depuis 2015-2016 (année universitaire où l'effectif est au moins égal à vingt), passant de 22 ans en 2015-2016 à 24,1 ans en 2021-2022.

### ✓ 72,5 % des allocataires sont des étudiants de 3ème cycle en études médicales

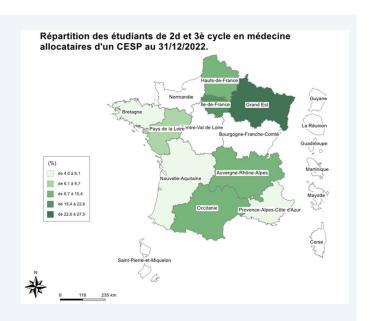


Parmi ces 1 601 étudiants de 3<sup>éme</sup> cycle relevant de 28 spécialités, **90,8 % d'entre eux reviennent à la médecine générale (DES en trois ans)**.

√ Répartition régionale des étudiants de 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> cycle allocataires d'un CESP :



S'agissant des CESP en médecine, 22,2 % des allocataires sont en Ile de France, suivie de la région Auvergne-Rhône Alpes qui compte 10,1 % des allocataires.



En odontologie, la région Grand-Est se démarque, avec 27,5 % des contrats en cours. Elle est suivie par la région lle de France (17,6 %) et Auvergne-Rhône Alpes, avec 13,2 % des allocataires.

- ❖ <u>Durée de contrat des allocataires CESP</u>: au 31 décembre 2022, toutes disciplines et statuts confondus, les étudiants de 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> cycle perçoivent une allocation depuis 3,9 ans en moyenne.
  - ✓ CESP médecine : 4 ans (2,1 ans : étudiants 2<sup>ème</sup> cycle et 4,3 ans : étudiants 3<sup>ème</sup> cycle).
  - ✓ CESP odontologie: 3,6 ans (1,2 ans: étudiants 2ème cycle; 4,1 ans: étudiants 3ème cycle).